

DELIBERATION N° 2020/078
 Portant modification et clôture des autorisations de programme
 du budget annexe du service de l'eau de la ville de Dumbéa
 – Budget 2020 –

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 12 février 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,

VU les délibérations n° 2019/65 du 13 mars 2019, portant modification et clôture des autorisations de programme du budget annexe du service de l'eau – Budget 2019, et n° 2019/281, la modifiant,

VU les délibérations n° 2019/66 du 13 mars 2019, portant création de l'autorisation de programme n°193802 pour divers AEP Dumbéa Nord CA 17-21 et n° 2019/281, la modifiant,

VU la délibération n°2020/30 du 27 janvier 2020, relative au débat d'orientations budgétaires 2020,

VU la délibération n° 2020/077 du 12 février 2020, portant approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/08 du 17 janvier 2020,

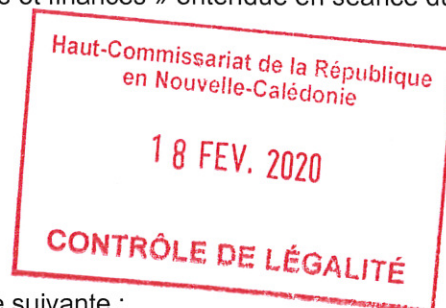
La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé l'ajustement des autorisations de programmes de la manière suivante :



N° ET INTITULE DE PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2018 et Ant.	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Voté	1 165 409 504	370 863 537	376 045 967	288 000 000	130 500 000	0
Ajustement	41 000 000	0	-57 534 638	-142 465 362	120 500 000	120 500 000
Total	1 206 409 504	370 863 537	318 511 329	145 534 638	251 000 000	120 500 000
17E002 Construction Réservoir Dumbéa Nord	388 000 000	77 564 033	294 435 967	16 000 000		
<i>Ajustement</i>	41 000 000		-28 996 657	69 996 657		
Total	429 000 000	77 564 033	265 439 310	85 996 657	0	0
193802 Divers AEP Dumbéa Nord CA 17-21	433 500 000	0	31 000 000	272 000 000	130 500 000	
<i>Ajustement</i>			-28 537 981	-212 462 019	120 500 000	120 500 000
Total	433 500 000	0	2 462 019	59 537 981	251 000 000	120 500 000

ARTICLE 2/

Est autorisée la clôture de l'autorisation de programme suivante :
- **00043 E** : Construction du Réservoir Sud

ARTICLE 3/

La présente délibération abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5/

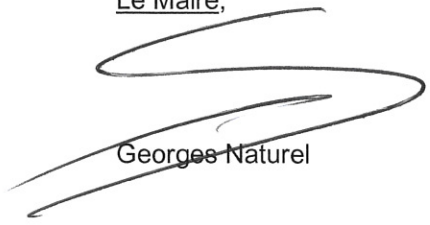
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 FEVRIER 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 12 FEVRIER 2020

Le Maire,


Georges Naturel

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	1
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

18 FEV. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ